

Parlement des Enfants

École du Sacré-Coeur de Rotheux

Proposition de décret

Proposition de décret

**visant à instaurer des mesures concrètes pour favoriser
et renforcer le vivre ensemble dans les écoles de la
Fédération Wallonie-Bruxelles**

DEVELOPPEMENTS

Vivre ensemble, c'est accepter l'autre avec ses différences, parce que les différences sont des richesses. Si tout le monde était pareil, la vie à l'école, en famille et même en général serait bien monotone !

Le Vivre ensemble, c'est aussi l'accueil, le partage, l'entraide, la solidarité, le respect envers tous les enfants et les adultes qui nous entourent. Même si ce n'est pas toujours facile, aller vers les autres, leur parler, échanger avec eux, permet de mieux les connaître et donc de mieux les comprendre.

Les auteurs de la présente proposition de décret ont identifié de nombreux obstacles au Vivre ensemble : le harcèlement, le favoritisme, le manque de compréhension des autres parce que l'on ne parle pas la même langue, ou que l'on est d'une autre culture ou que l'on a des habitudes différentes, les blagues pour se moquer (des vêtements, des différences -physiques-). Tous ces soucis doivent disparaître pour favoriser le vivre ensemble. Ils sont souvent issus de préjugés, motivés parfois par un sentiment de jalousie entre les enfants, mais également entre les adultes.

Afin de lutter contre ces divisions, les auteurs souhaitent mettre en place plusieurs propositions concrètes qui permettent de favoriser le vivre ensemble dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. **Certaines peuvent être menées durant toute l'année scolaire :**

- Chaque classe de chaque école écrit et respecte sa charte du vivre ensemble en classe. Une charte commune à toutes les classes pourrait aussi être adoptée pour chaque école.
- Les classes désignent un délégué de classe pour relayer ce qui va bien et ce qui ne va pas.
- Une boîte à idées ou à suggestions est installée dans chaque classe.
- Chaque élève plus âgé parraine un élève plus jeune de l'école (selon le nombre d'enfants dans chaque année,...)

Par ailleurs, les auteurs proposent de créer la « **Semaine du vivre ensemble** » organisée par les écoles la semaine du 1^{er} mars de chaque année. Le 1^{er} mars est, en effet, la date retenue pour la journée mondiale « zéro discrimination »¹.

Lors de cette semaine :

- les écoles organisent des jeux entre équipes mixtes (à tous niveaux) ;
- les élèves mangent ensemble (mélanges interclasses) ;
- les élèves sont mélangés pour les cours dans les classes des écoles pendant une journée ;
- une rencontre ou une visite spéciale est organisée pour les élèves plus âgés ou de sixième primaire ;
- une cacahouète (remise de cadeau) est organisée entre les élèves de toutes les classes ;
- les élèves de l'école réalisent, tous ensemble, de grands dessins sur le Vivre ensemble ;
- une journée déguisée est organisée afin de lutter contre le racisme et les stéréotypes.

¹http://www.unaids.org/fr/resources/campaigns/20150204_zerodiscrimination

7 mars 2016 - Proposition de décret visant à instaurer des mesures concrètes pour favoriser et renforcer le vivre ensemble dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Article 1- Définition

Pour l'application du présent décret, il y a lieu d'entendre par « **Vivre ensemble** », le fait d'accepter l'autre avec ses différences, parce que les différences sont sources de richesses. C'est aussi l'accueil, le partage, l'entraide, la solidarité, le respect envers tous les enfants et les adultes qui nous entourent.

Article 2 - Du champ d'application

Cette proposition de décret est appliquée dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 3 - Des mesures proposées

Afin de favoriser et de renforcer le Vivre ensemble, les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont invitées à mettre en place les actions suivantes :

- Dans chaque classe, les élèves rédigent une charte du Vivre ensemble ou une charte commune à tous les élèves est proposée. Chaque élève signe la charte et s'engage à la respecter. Une évaluation est prévue régulièrement pendant l'année scolaire.
- Un délégué de classe est désigné ou élu dès la 3^{ème} primaire. Celui-ci sera un relais auprès des enseignants et de la direction de l'école. Il peut aussi représenter la classe au Conseil de classe et/ou au Conseil de l'école.
- Une boîte à idées ou à suggestions est prévue dans chaque classe pour combattre le mal-être de certains élèves, mais aussi pour exprimer les attitudes positives et appréciées.
- Chaque élève plus jeune est parrainé par un élève plus âgé de l'école.

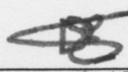
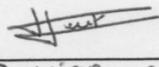
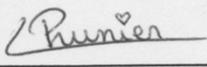
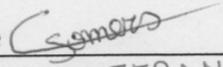
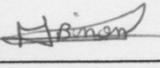
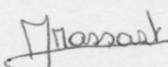
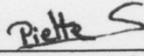
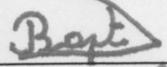
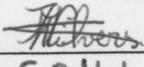
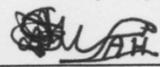
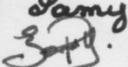
Article 4 - De la semaine du vivre ensemble

En plus des mesures proposées à l'article 2, chaque école organise une « **Semaine du Vivre ensemble** » aux alentours de la semaine du 1^{er} mars de chaque année, journée mondiale « Zéro discrimination ». Les écoles sont invitées à cette occasion à mettre en œuvre, au choix, les mesures suivantes :

- Le professeur de gymnastique organise, avec les enseignants, des jeux entre des équipes mixtes (filles/garçons, grands/petits, sportifs/non-sportifs) ;
- Un déjeuner est planifié pendant lequel tous les élèves sont mélangés et mangent ensemble ;
- Pendant une journée, des activités sont organisées autour du Vivre ensemble, telles que l'invention d'une chanson, la création d'une bande dessinée, et un débat sur le Vivre ensemble à l'école, en Belgique, dans le monde, dans le sport,...
- Les élèves rencontrent en classe une personne de l'extérieur qui permet de comprendre les atouts du Vivre ensemble et de découvrir quelqu'un de différent (exemples : un représentant religieux, une femme chef d'entreprise, une personne à mobilité réduite, un réfugié politique, la Croix Rouge) ou réalisent une visite dans le même objectif (exemples : dans une école d'enseignement spécial, une crèche, un édifice religieux, un hôpital pour enfants malades, une maison de repos);
- En classe, les enfants réalisent ensemble de grands dessins sur le thème du Vivre ensemble pour décorer l'école pendant cette semaine spéciale ;
- Une journée « déguisée » est prévue afin de lutter contre le racisme et les stéréotypes.

Article 5 - De l'entrée en vigueur

Ce décret sera appliqué dès la rentrée scolaire de septembre 2016

NOM Prénom SCALONI Lou-Eve	NOM Prénom DeLorrier Emma
Signature 	Signature 
NOM Prénom Reynen Yoona	NOM Prénom NOIRHOMME Emma
Signature 	Signature 
NOM Prénom Yrondal Nicolas	NOM Prénom PRUNIER Lola
Signature 	Signature 
NOM Prénom SOMERS Elémence	NOM Prénom BINON Janyet
Signature 	Signature 
NOM Prénom DEFRANG Louise	NOM Prénom MASSART Joé
Signature 	Signature 
NOM Prénom CHABOT charlotte	NOM Prénom PIÉTE Santeeme
Signature 	Signature 
NOM Prénom Lemmens Baptiste	NOM Prénom DI CÉSARE Elisa
Signature 	Signature 
NOM Prénom Kigels Frédéric	NOM Prénom WILVERS Monon
Signature 	signature 
NOM Prénom HASSE Antoine	NOM Prénom GRILLO Matteo
Signature 	signature 
NOM Prénom GILLARD Yannis	NOM Prénom MARTIN Noël
Signature 	Signature
NOM Prénom PRETEN Samy.	NOM Prénom WERY Raphaëlle
Signature 	Signature 